

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU LUNDI 13 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Etaient présents : (12/14)

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND – Christophe BLANCHARD – Florence COLLARD – Nicole COTILLON – Lucie COURILLAUD - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT – Dominique MALLAISE - Sylvain MIRANDE – Jean-Michel MONNEAU - Patrick PASTUREAU – Chantal RATEAU

Etaient excusés : (2/14)

Thomas POINT qui donne pouvoir à Olivier BERTRAND,
Christelle TALON qui donne pouvoir à Nicole COTILLON.

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

I – Adoption du compte rendu du conseil municipal du 9 mai 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

II - Compte rendu des commissions - COPIL

Commission Enfance-Jeunesse

La rentrée scolaire 2022/2023 verra l'effectif des élèves augmenter. Celui-ci passe de 55 à 65 élèves. L'encadrement sera peut-être insuffisant sur certains temps de la journée dans le cadre école et cantine. Une réflexion est en cours pour y pallier. Cette augmentation des effectifs amène aussi un besoin en mobiliers scolaires (tables – chaises).

5 jeunes sont inscrits sur le dispositif "Argent de Poche" de cet été.

L'Agglo2B facture les titres de transport scolaire annuel pour les élèves à 75 € pour le premier enfant, et 50 € pour les suivants. Mme le Maire rappelle notre décision municipale : l'aide financière de 25 € pour le premier enfant scolarisé à l'école et utilisant le transport scolaire, ce qui ramène le coût annuel du transport à 50 € pour chaque enfant.

Commission Finances

Plusieurs points de cette commission seront repris dans l'ordre du jour de ce conseil : demande de subvention 2022 – Référentiel M57 – Fonds de solidarité pour le logement – Fonds d'aide aux jeunes.

La trésorerie nous demande d'amortir les biens qui constituent nos immobilisations 2021 dans le cadre du Budget SPIC Epicerie. Il est proposé au conseil les durées d'amortissements suivantes :

Mobilier et Petits matériels : 1 an

Travaux électriques : 5 ans

Installation d'un WC : 3 ans

La commission prend connaissance des ratios financiers de la commune, ratios transmis par M. SAMSON de la Trésorerie. La situation financière de la commune est très saine.

La Française des Jeux accepte qu'un point de vente Jeux de grattage et Loto soit remis en place à l'épicerie.

Dominique présente le budget Travaux épicerie et les éventuels financements.

Pour le dépôt du dossier de demande de subvention CAF (extension de la MAM), Mme CHESSE propose que le montant des travaux soit majoré de 20 % dans l'attente du retour de l'appel d'offre.

Commission Vivre Ensemble

Une commission mixte composée de membres du comité des fêtes et de la municipalité s'est constituée et travaille à la préparation du vide grenier du 14 juillet.

COPIL

Le deuxième marché des producteurs a été moins fréquenté que le premier. La réflexion se poursuit pour trouver d'autres producteurs et le meilleur emplacement (entre la place du Commerce et le jardin des Albizias).

Une visite de deux épiceries existantes avec des fonctionnements différents sera programmée prochainement avec les habitants qui souhaitaient s'investir dans le projet Epicerie.

Commission Voirie

Un devis de l'entreprise Pajot pour le changement des buses à Jussais est présenté au conseil. Montant du devis : 1 160 € HT

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour valider ce devis.

Les travaux de busage au Fonteny et de réfection de la voirie route de Pouilly sont réalisés.

III – Frais de déplacements de Christelle BILY

Christelle BILY (notre secrétaire de mairie) a effectué 363,20 km de déplacements professionnels depuis février 2022 pour se rendre à des formations, pour aller à la Trésorerie, à La Poste.... Un remboursement de 106,62 € lui sera versé.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour payer ces frais de déplacement.

IV – Antenne 4G Orange

La commune étant en zone blanche, l'entreprise ATC France a l'obligation d'installer une antenne pour sortir la commune de cette situation. L'emplacement retenu est situé à l'arrière du local du comité des fêtes, au bout de la parcelle D249. L'antenne pourra recevoir les relais de 3 opérateurs.

ATC France propose à la commune la signature d'une convention pour régler tous les points concernant cette implantation. Cette entreprise versera à la commune une redevance annuelle d'un montant de 2 000 € pour occupation du domaine public.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour autoriser l'installation de cette antenne.

V – Présentation des devis pour les bâtiments communaux

a. Onduleur pour le téléphone de la salle socio et cantine : nous devons recevoir un devis réajusté pour le conseil de ce soir. Sans ce document, ce point sera donc reporté au prochain conseil.

b. Traitement des planchers de l'école

Des insectes à larves xylophages ont été découverts sous le plancher de l'école. Ils malmènent la structure en bois. Un traitement est nécessaire, ainsi qu'une isolation (par-dessous ou par-dessus selon les endroits).

L'entreprise Qualirea, qui est déjà intervenue pour traiter la charpente et isoler les classes au-dessus des plafonds, propose 2 devis : un pour le traitement des solives en bois sous plancher d'un montant de 3 037,68 € HT et un autre pour l'isolation des planchers du bâtiment pour un montant de 3 914,20 € HT avant déduction du montant Chèque Economie d'Énergie.

Pour la partie carrelée (hall d'entrée), il reste à trouver une solution, le passage étant trop étroit pour venir traiter et isoler par dessous.

Le conseil propose de trouver un artisan qui pourrait proposer une solution globale. Ce point sera donc reporté à un prochain conseil.

c. Extension MAM

Pour le bon déroulement du chantier Extension de la MAM, un coordonnateur SPS est nécessaire. C'est l'entreprise ERSO qui est retenue. Le montant du devis proposé est de 2 062,50 € HT.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour valider ce devis.

d. Travaux de peinture

Plusieurs travaux de peinture (bancs publics, petites portes de l'église et stade) sont nécessaires. Le montant du devis pour l'achat de la peinture est de 168,92 € HT.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour valider ce devis.

Une échelle est nécessaire pour les employés communaux. Deux devis ont été demandés : 249,17 € HT chez Mon Brico et 304,17 € HT chez Bricorama.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour valider le devis de Mon Brico.

VI – Avenant à la convention de mutualisation CA2B

La convention fixant les orientations de mutualisation est arrivée à son terme à la fin de l'année 2021. Un avenant est proposé pour en prolonger la durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023. Quelques exemples de mutualisation entre l'Agglo2 et les communes membres qui existent à ce jour : accès aux formations mutualisées, utilisation des services du bureau d'études, instruction des documents d'urbanisme par le service urbanisme, appui du service des ressources humaines, intervention du service archivage à la demande...

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour autoriser Mme le maire à signer cet avenant à la convention de mutualisation.

VII – Passage en M57 (au 01/01/2023) pour les Budgets

Un nouveau référentiel comptable et financier va s'appliquer à toutes les collectivités au 1er janvier 2024. Nous serons donc dans l'obligation d'utiliser ce référentiel pour notre suivi comptable et

financier. Nous avons la possibilité d'anticiper cette utilisation pour bénéficier d'une aide plus soutenue de la part de la Trésorerie. Notre secrétaire souhaite anticiper cette situation, et la Trésorerie a donné son accord également. Les membres de la commission proposent de passer au référentiel M57 dès le 1^{er} janvier 2023.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour l'utilisation du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2023.

VIII – Congés d'été du personnel

A titre d'information, Mme le Maire présente les dates de congés de tous nos agents.

- Services techniques :
 - Antoine : du lundi 11 juillet au vendredi 22 juillet
 - Alain : du lundi 25 juillet au vendredi 12 août
- Cantine/ Périscolaire/ ménage :
 - Nathalie : du lundi 25 juillet au mercredi 17 août
 - Céline : du mercredi 20 juillet au mercredi 17 août
 - Sandra : du lundi 25 juillet au vendredi 12 août
- Secrétariat :
 - Christelle : du mardi 16 août au vendredi 2 septembre
- Epicerie :
 - Dominique : du lundi 8 au lundi 22 août

IX – Modification des contrats PEC de Dominique DELEGLISE et Antoine GUICHARD

1) Dominique DELEGLISE (épicerie) :

Son contrat initial est établi pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2022, avec un horaire contractuel de 20 heures hebdomadaires. Le contrat de Teresa AUGEREAU prend fin le 30 juin 2022.

Il est proposé d'augmenter le temps de travail de Dominique, à compter du 1^{er} juillet prochain à hauteur de 35 heures hebdomadaires pour le bon fonctionnement de l'épicerie.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour cette modification du contrat de Dominique DELEGLISE.

2) Antoine GUICHARD (services techniques) :

Son contrat est établi pour la période du 3 janvier au 2 octobre 2022, avec un horaire contractuel de 20 heures hebdomadaires. Un avenant à ce contrat a été fait le 4 avril dernier, passant l'horaire contractuel hebdomadaire à 35 heures par semaine, pour la période du 4 avril au 30 juin 2022.

Il est proposé de prolonger cet avenant (35h par semaine) jusqu'au 31 août, pour une continuité de service pendant les périodes de congés d'été et pendant la période de mi-temps thérapeutique d'Alain MONNEAU, soit jusqu'au 22 juillet 2022. Si le mi-temps thérapeutique devait se poursuivre, Mme le Maire envisage de prolonger le temps complet de A. GUICHARD

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour prolonger le temps complet d'Antoine GUICHARD jusqu'au 31 août 2022 dans un premier temps, et jusqu'à la fin du mi-temps thérapeutique si celui-ci devait être prolongé.

X – Cantine : prix des repas pour la prochaine rentrée scolaire 2022/2023

JM Restauration nous annonce une augmentation de 15 centimes TTC à compter du 1^{er} septembre 2022, passant le coût du repas facturé à la commune de 3,00 € à 3,15 €. Elle souhaite modifier une clause du contrat : utiliser des produits locaux à la place des produits bio. Cette augmentation remet en discussion le prix facturé aux familles. Le conseil propose de facturer le repas aux familles à 3,65 €, soit une augmentation de 15 centimes par repas par rapport au prix actuel.

Lucie COURILLAUD, Lucie LANDUYT et Christophe BLANCHARD se retirent pour ce vote. Olivier BERTRAND prend part au vote sans utiliser le pouvoir de Thomas POINT.

Accord du conseil à l'unanimité des membres restants.

XI – Extension MAM : plan de financement pour dossier subvention CAF

L'estimatif des travaux passe à 125 995,42 € HT pour l'ensemble du projet en prenant en compte une majoration de 20 % liée au contexte actuel sur le prix des matériaux. Ce montant va être notre appui pour la demande de subvention à la CAF, soit 80% du montant, soit 100 796,34 € HT. La participation communale s'élèvera à 25 199,08 € HT.

<i>COÛT DE L'OPERATION (1)</i>			<i>FINANCEMENT</i>	
	H.T.	T.T.C.		
Foncier (raccordement/taxes)		0 €	102 Apport propre de l'oeuvre	25 199,08 €
Gros oeuvre dont développement durable	67 125,37 €	80 550,44 €	13185 Subvention Cnaf	100 796,34€
Aménagement intérieur	41 868,31 €	50 241,97 €	136 Autres emprunts (2)	0 €
Equipement simple et particulier		0 €	1381 Subvention Etat	
Honoraires et frais administratifs	17 001,74 €	20 402,09 €	1382 Subvention Région	
Autres		0 €	1383 Subvention Département	
			1384 Subvention Communes	
			1385 Subvention Fonds Européens	
			1388 Autres subventions (2)	
TOTAL	125 995,42 €	151 194,50 €	TOTAL	125 995,42 €

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour valider ce plan de financement.

Précision : la consultation sera transmise aux entreprises le 14 juin 2022, et les retours sont fixés au 8 juillet, 12h.

XII – Département des Deux-Sèvres : appel à contribution FSL et FDAJ

Les membres du conseil ne souhaitent pas verser une aide pour le fonds d'aide aux jeunes, la compétence Jeunesse étant portée par l'Agglo2B.

Les membres du conseil ne souhaitent pas verser une aide pour le fonds de solidarité pour le logement. La commune contribue à sa manière au soutien Logement au travers des logements sociaux existant sur la commune et au travers de la Prime Habitat en direction des primo-accédants.

XIII – Demandes de subventions 2022 (commune et hors commune)

La commission Finances a pris connaissance des courriers et des comptes des associations communales, des associations hors commune et des autres organismes. Il est proposé au conseil :

- d'augmenter les montants 2021 de 1,5 %,
- de verser 500 € au Comité des fêtes pour son fonctionnement,
- de verser 500 € pour l'achat d'un parquet (aide exceptionnelle à l'investissement),
- de retenir les Restos du cœur pour le versement d'une aide financière de 100 €,
- d'octroyer une aide de 200 € pour la banque alimentaire.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour valider ces différentes propositions qui s'appliqueront aux associations qui ont déjà fait leur demande et à celles qui en feront la demande au cours de l'année 2022.

XIV – Questions diverses

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites se réunit le 15 juin 2022 pour étudier l'aspect environnemental du projet éolien.

Le Maire,
Nicole COTILLON

Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD